

4.10.2. ZONES AGRICOLES AGa

Sont autorisés dans les zones AGA, les usages suivants :

Habitations mixtes (h_3)

Habitation située en zone agricole (h_8)

Abri sommaire en milieu boisé (h_{11})

Habitation unifamiliale de type « mini maison » (h_{12}) (*ajouté par le règlement 384*)

Commerce et service complémentaires aux activités agricoles ou forestières et liées à une entreprise agricole ou forestière (c_4)

Commerces et services complémentaires aux activités agricoles ou forestières (c_5)

Industries complémentaires aux activités agricoles ou forestières et liées à une entreprise agricole ou forestière (i_2)

Industries complémentaires liées aux activités agricoles ou forestières (i_3)

Services d'utilités publics (p_4)

Éoliennes et poste de transformation électrique (p_5) (*ajouté par le règlement 336*)

Exploitation agricole (a_1)

Exploitation forestière (f_1)

Exploitation minière (m_1)